



Communiqué de presse du 15 mai 2009

01.71/FW/MJ/PB

La Conférence des directeurs de la santé s'engage pour des solutions solides dans le financement des services de santé.

La Conférence des directeurs de la santé (CDS) a tenu son assemblée plénière à Lucerne sous la présidence du conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard (VD).

Les mesures urgentes de la Confédération dans l'assurance-maladie ont été au centre de la discussion. La CDS est préoccupée par rapport à la poussée des primes à craindre mais aussi par rapport au développement des coûts de la santé à long terme. Néanmoins, l'endiguement des coûts ainsi que la concertation entre les autorités fédérales et cantonales sont importants. Selon les directrices et directeurs cantonaux de la santé, les mesures proposées ne sont que partiellement susceptibles de réduire la poussée des primes. Les membres de la CDS se déclarent toutefois disposés à assumer des responsabilités dans le domaine des prestations ambulatoires à l'hôpital. Ils soulignent cependant que la compétence et l'évaluation doit incomber aux cantons pour ce qui concerne l'offre et les prix des prestations ambulatoires. En ce qui concerne la contribution de consultation, la CDS est d'avis que des visites médicalement inutiles devraient être limitées par un nouvel instrument de régulation des flux des patients. Des positions diverses ont été exprimées au sujet de la proposition d'instaurer une contribution de consultation. Une unité s'est en revanche dégagée pour évaluer de manière approfondie l'adéquation et l'efficacité de cette mesure dans le contexte du projet Managed Care et contribution aux coûts. La CDS demande que ses propositions sur la prise en charge intégrée soient rapidement mises en œuvre et que des mesures efficaces mettent un terme à la chasse aux „bons risques“ par les caisses-maladies. Le dumping dans l'offre des caisses bon marché doit particulièrement être évité. Indépendamment des mesures urgentes, sur le long terme une discussion de fond doit être menée sur la manière de savoir comment on peut contrecarrer une offre excédentaire.

En sa qualité de président de la SwissDRG SA, le vice-président de la CDS Carlo Conti a informé sur la préparation de l'introduction de forfaits par cas uniformes dans les hôpitaux suisses, qui est planifiée pour 2012. Le Comité directeur de la CDS a adopté des recommandations sur la future planification hospitalière des cantons régie par les nouvelles dispositions légales.

L'Assemblée plénière a nommé le ministre Philippe Receveur (Jura) à la succession de Thomas Burgener dans le Comité directeur.

Renseignements dès 14h 30:

Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, président CDS (021 316 50 00)

Conseiller d'Etat Carlo Conti, vice-président CDS (061 267 95 23)

Michael Jordi, secrétaire central suppléant CDS (031 356 20 20 / 079 702 20 90)